PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2021

Le vingt-deux juillet deux mil vingt-et-un, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du seize juillet deux mil vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 15
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :
BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, BOUQUIGNAUD Charles, DURBECQ Muriel, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie PEYTHIEU Véronique

Absents excusés : 3
Mme BENTZ Sylviane et MM. FAGIS Lysian et PIERRON Guillaume

Absent non excusé : 1
M. DURBECQ Damien

Procuration(s) : 1
M. PIERRON Guillaume à M. FAUVARQUE Brice

Nombre de conseillers en exercice	**:**	**19**
Nombre de présents	**:**	**15**
Nombre de procurations	**:**	**1**
Nombre de votants	**:**	**16**

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 juin 2021. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
Avec quatre questions supplémentaires

AFFAIRES FINANCIERES
Redevance d'occupation du domaine public routier par Orange
Mise en place des subventions pour la rénovation des façades
Vente de revues à l'Office de Tourisme
Remboursement des frais de dégradation d'un bien public
Convention de mise à disposition d'un agent pour le dispositif « Petites Villes de Demain »

PERSONNEL
Cadre d'emploi des adjoints techniques – avancements de grade
Remboursement des frais d'entretien de la bibliothèque-médiathèque

TRAVAUX
Avenant n°1 – Aménagement de la RD22 - Route de Bourg-Fidèle
Choix du géomètre – Parcelle Rue Royale

AFFAIRES ADMINISTRATIVES
Plan de Prévention du Risque inondation

QUESTIONS DIVERSES
Achat d'illuminations 2021
Versement d'une subvention à Rocroy Festivités
Location de la Maison Forestière
Demande de subvention en faveur de l'innovation et de la transformation numérique

INFORMATION(S)
Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
Présentation du service de gestion comptable

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 59-2021 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR ORANGE

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Vu la déclaration d'occupation du domaine public routier transmise par Orange pour l'année 2020,

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la mise en recouvrement auprès de **ORANGE** de la somme suivante au titre de la redevance d'occupation du domaine public routier :

Année 2020 : 1 803,08 €

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

<u>DELIBERATION N° 60-2021 :</u> MISE EN PLACE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES FAÇADES

<u>Rapporteur</u> : M. le Maire

La Communauté de Communes s'est engagée dans différents dispositifs de revitalisation des communes de son territoire.
Or, les façades de certains bâtiments sont dégradées et nuisent à l'attractivité résidentielle et touristique du territoire.
Afin d'accompagner les propriétaires occupants ou bailleurs dans l'amélioration de leurs façades, il est proposé de mettre en place deux dispositifs sur le territoire :

- Le dispositif « Vallées et Plateau d'Ardenne »
- L'expérimentation de l'ANAH

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de participer aux aides à la rénovation des façades mises en place par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne,
- d'octroyer pour les logements une subvention de 5% du montant des travaux plafonné à 5 000 € HT, soit 250 € maximum, par dossier de demande de rénovation de façade en complément de la subvention qui sera attribuée par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne,
- d'octroyer pour les commerces situés en rez-de-chaussée d'immeubles de logements une subvention forfaitaire de 250 € par dossier en complément de la subvention qui sera attribuée par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne,
- et autorise le Maire à signer tout document affairant à ce dossier.

.

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

<u>DELIBERATION N° 61-2021 :</u> VENTE DE REVUES A L'OFFICE DE TOURISME

<u>Rapporteur</u> : M. Le Maire

Suite à l'achat de revues « Détours en France HS n°13 – Le Village préféré des Français 2021 »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de vendre ces revues à l'Office de Tourisme, au prix de **4,80 € l'unité.**

Autorise Monsieur Le Maire à émettre le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

<u>DELIBERATION N° 62-2021 :</u> REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEGRADATION D'UN BIEN PUBLIC

<u>Rapporteur</u> : M. Le Maire

Considérant que le 11 juin 2021, un adolescent a volontairement démonté un banc scellé sur des plots de béton à l'aire de jeux,

Considérant que les employés techniques sont intervenus afin d'enlever le banc, l'entreposer à l'atelier, sécuriser les lieux et qu'il convient de le refixer,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de facturer aux parents la somme de **122,34 €** correspondant au temps de travail des agents.

Autorise Monsieur Le Maire à émettre le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 63-2021 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR LE DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le 8 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au dispositif « Petites Villes de Demain » par la signature d'une convention entre le Conseil Départemental des Ardennes, la communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne (CCVPA), la Ville de Monthermé, la Ville de Bogny-sur-Meuse et la ville de Rocroi.

La CCVPA souhaite recruter un Chargé de Mission afin d'exercer les fonctions de chef de Projet « Petites Villes de Demain » et d'assurer les missions suivantes :

- Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir sa programmation,
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel,
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires,
- Contribuer à la mise en réseau national et local.

Ce chef de projet sera mis à disposition des 3 villes concernées et de la CCVPA. Pour information, ce poste est subventionné à 75% par la Banque des Territoires.

LA CCVPA demande aux 3 collectivités concernées de bien vouloir accepter le projet de convention de mise à disposition de l'agent qui sera recruté sur le poste.

Le Paiement du traitement de cet agent sera réalisé par la CCVPA, et chacune des 3 communes remboursera annuellement à la CCVPA, le montant de la rémunération, des charges sociales et des frais liés au poste, en tenant compte de la déduction du co-financement de la Banque des Territoires, **soit 6,25 % de la rémunération due**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'approuver le projet de convention de mise à disposition d'un chef de projet « Petites Villes de Demain ».

Autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention et tous autres documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 64-2021 : CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES – AVANCEMENTS DE GRADE

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Afin de permettre l'avancement de grade d'agents, il est proposé de créer des emplois sur leur nouveau grade.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer uniquement, les emplois permanents suivants, **à compter du 1er août 2021** :

- 3 emplois d'**Adjoint Technique Territorial principal de 1ère classe, à 35/35ème**

Dégage les crédits correspondants, autorise M. Le Maire à procéder au recrutement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 65-2021 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DE LA BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Conformément à la convention de mise à disposition d'un agent afin d'assurer l'entretien des locaux de la bibliothèque-médiathèque, il convient de faire rembourser les frais engagés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de facturer à la communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne, les frais engendrés pour le **1er semestre 2021**, à savoir la somme de **1 790,22 €.**

Autorise M. le Maire à établir le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

DELIBERATION N° 66-2021 : AVENANT N°1 – AMENAGEMENT DE LA RD22 ROUTE DE BOURG-FIDELE

Rapporteur : M. Le Maire

Le 12 octobre 2020, la ville de ROCROI a signé avec l'entreprise GOREZ FRERES, située Rue de la Sucrerie – 08300 RETHEL, un marché en vue de la réalisation des travaux d'aménagement sécuritaire de la RD22 – Route de Bourg-Fidèle.

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Considérant que dans le cadre de cet aménagement, des travaux supplémentaires sont nécessaires, notamment la pose de clôtures supplémentaires ainsi

que des travaux d'assainissement et de création de marches pour l'accès au lavoir avec pose de bordures alors que d'autres sont supprimés comme la pose de bordures T2 et la mise à niveau de regard, ce qui représente un coût supplémentaire de 3 144,50 € HT,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte l'avenant n°1 proposé par **GOREZ FRERES** d'un montant de **3 144,50 € HT.**

Ces prestations entrainent un coût supplémentaire, à savoir :

Montant du marché initial HT	39 898.75 €
Montant avenant n°1 HT	3 144,50 €
Nouveau montant du marché HT	43 043.25 €
TVA sur marché de base	7 979.75 €
TVA sur avenant N° 1	628.90 €
Nouveau montant du marché TTC	**51 651.90 €**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise susmentionnée et tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 67-2021 : CHOIX DU GEOMETRE – PARCELLE RUE ROYALE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Vu la délibération n°18-2021 du 2 mars 2021,

Vu la remise des offres des géomètres suivants :
- ANGLE ET MONT – 08140 POURU SAINT REMY
- DELALOI – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
- VANNIER – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir l'offre du **cabinet VANNIER** – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, pour un montant **1 387,80 € TTC**, pour la division de la parcelle cadastrée AD 6, située rue Royale.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 68-2021 : PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Vu l'article R.562-7 du Code de l'Environnement ;

Vu la révision du Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) de la vallée de la Meuse, des Ayvelles à Givet, prescrite par arrêté préfectoral n°2019-422 du 23 juillet 2019,

Vu la présentation du projet du PPRi Meuse aval,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de donner **un avis favorable** au projet du Plan de Prévention du Risque inondation de la vallée de la Meuse, des Ayvelles à Givet.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION N° 69-2021 : ACHAT D'ILLUMINATIONS 2021

Rapporteur : Jacinthe DA SILVA

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Vu la remise des offres des entreprises suivantes :
- BLACHERE – 84400 APT
- CGED -08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir l'offre de l'entreprise **CGED** – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, pour un montant de **4 749,38 € TTC**, pour l'achat d'illuminations pour les traversées des rues de Bourgogne et de France, ainsi que des décorations pour le sapin de la Place d'Armes.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 70-2021 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A ROCROY FESTIVITES

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Vu l'organisation du mapping sur la commune les 23 et 24 juillet 2021 par l'association Rocroy Festivités,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un **montant maximum de 1 200 €**, à l'association **Rocroy Festivités**, pour le bon déroulement de cette manifestation.

Autorise M. Le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

<u>DELIBERATION N° 71-2021 :</u> LOCATION DE LA MAISON FORESTIERE

<u>Rapporteur</u> : M. Le Maire

Vu la location de la Maison Forestière le 17 juillet 2021,

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Considérant que lors de cette mise à disposition, la personne a subi des désagréments (humidité avec odeur) et a souhaité une réduction sur la facturation,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas accorder de remise sur les prix et donc de maintenir les tarifs habituels.

<u>DELIBERATION N° 72-2021 :</u> DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'INNOVATION ET DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

<u>Rapporteur</u> : Brice FAUVARQUE

Vu la subvention accordée à la commune dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans le écoles élémentaires – Plan de relance continuité pédagogique, par convention du 8 juillet 2021,

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Considérant qu'un financement complémentaire peut être apporté dans le cadre de l'appel à Projet France Relance en faveur de l'innovation et de la transformation numérique,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention complémentaire auprès de la **Région Grand Est**, dans le cadre du **Fonds d'Innovation et de transformation numérique des collectivités territoriales.**

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
27/05/2021	Location nacelle	SVLM	414.48 €
27/05/2021	Fourniture et pose jeux école Hiraumont	IMAJ	576.00 €
16/06/2021	Fourniture administrative	CALIPAGE	369.02 €
16/06/2021	Fourniture administratif	CALIPAGE	115.81 €
16/06/2021	Fourniture administratif	IOBURO	788.57 €
18/06/2021	Registres arrêté état civil et urbanisme	SEDI	264.84 €
18/06/2021	Meuleuse	ROUSSEAU	660.00 €
22/06/2021	Fourniture clés borne aire de camping car	URBAFLUX	130.80 €
29/06/2021	Fourniture boissons voitures anciennes	HUET SARL	212.62 €
29/06/2021	Parc informatique école Hiraumont	IOBURO	24 335.40 €
30/06/2021	Grand écran	DIGIDANCE SONORISATION	250.00 €
01/07/2021	Réfection trottoirs	BOUILLARD CASAGRANDE	828.00 € €
05/07/2021	Brosses balayeuse	SOCIETE OUEST VENDEE BALAI	303.60 €
05/07/2021	Révision balayeuse	LABOR HAKO	803.09 €
21/07/2021	Fourniture matériel agent entretien	TOUSSAINT	499.49 €

PRESENTATION DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE

Monsieur le Maire présente au conseil, le projet (tel qu'il est présenté dans le permis de construire) du service de gestion comptable qui se trouvera Rue Noël de Champagne

La séance du conseil municipal du 22 juillet 2021 comprend les délibérations du n° 59-2021 au n° 72-2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et cinq minutes.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	Absent
BENTZ Sylviane	Absente	GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABEDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
BOUQUIGNAUD Charles		PIERRON Guillaume	Absent
DURBECQ Damien	Absent		